



ACADÉMIE DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG
Service de l'accompagnement des personnels et d'appui aux services RH
Mission handicap – 03.88.23.38.65 – MR
27 boulevard Poincaré, 67000 STRASBOURG

Le recteur de l'académie de Strasbourg,

Vu les articles L. 131-8, L. 352-1 à L. 352-4 et L. 352-6 du Code général de la fonction publique ;
Vu les articles R. 352-5 à R. 352-36 du Code général de la fonction publique ;
Vu la circulaire académique relative au recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) pour la rentrée scolaire 2026 du 5 décembre 2025

Arrête :

Article 1^{er} : La commission chargée de la sélection des dossiers et de l'audition des candidats BOE au recrutement par la voie contractuelle des personnels administratifs de catégorie B et C est composée comme suit :

- Monsieur Nicolas MAZERAND, président, chef de la division des personnels d'administration et d'encadrement – Rectorat de Strasbourg
- Madame Anne-Delphine BOTTLAENDER, personnelle de direction – Rectorat de Strasbourg
- Madame Marion ROVERE, correspondante handicap – Rectorat de Strasbourg

Suppléants :

- Monsieur Grégory REGHIOUA, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines – Rectorat de Strasbourg
- Madame Sandrine KNAPP, cheffe de bureau des personnels ATSS – Rectorat de Strasbourg
- Madame Marie CAPOT, chargée académique en charge du recrutement – Rectorat de Strasbourg
- Madame Nathalie GROUT, cheffe du service de l'accompagnement des personnels et d'appui aux services RH – Rectorat de Strasbourg

Article 2nd : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 1 avril 2026

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint,
Directeur des ressources humaines

Grégory Réghioua